

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**RÉUNION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS
PERMANENTS (COREP)
29 MARS 2018
ADDIS ABABA**

**PRC/2 (iv) (7-2018)
Original: Anglais**

**PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE DU PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION SUR LES ACTIVITÉS DU PANVAC SUR L'ÉLEVAGE ET
LE CONTRÔLE DES MALADIES ANIMALES**

PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LES ACTIVITÉS DU PANVAC SUR L'ÉLEVAGE ET LE CONTRÔLE DES MALADIES ANIMALES

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport fait suite aux engagements que j'ai pris lors de la Retraite conjointe entre la Commission de l'Union africaine (UA) et le Comité des Représentants permanents (COREP), qui s'est tenue au Caire, en Égypte, du 10 au 11 décembre 2017, ainsi qu'aux échanges que j'ai eus avec le COREP, le 7 mars 2018. Le rapport met en relief les efforts de la Commission pour accroître la production animale et faciliter le contrôle des maladies animales à travers le continent.

II. CONTEXTE

2. La production animale en Afrique est affectée par plusieurs facteurs. Les maladies animales constituent un frein majeur pour le développement de la production animale, en ce qu'elles menacent les moyens de subsistance des éleveurs et, d'une façon générale, la sécurité alimentaire des populations. Elles entraînent des taux de mortalité et morbidité élevés au sein des élevages. Elles affectent aussi la performance des animaux en termes de production, réduisant la fertilité, retardant la maturité pour la reproduction ou la vente, diminuant la production de lait, d'œufs et de laine, ainsi que la puissance de traction, les poids des animaux à l'engraissement et ceux de réforme.

3. Plusieurs méthodes sont utilisées pour le traitement, la prévention et le contrôle des maladies animales. Si l'abattage sanitaire, la vaccination et l'usage de médicaments thérapeutiques ou prophylactiques constituent autant de procédés importants dans le contrôle des maladies animales, dans le contexte africain, la vaccination s'avère être l'outil le plus approprié, car étant moins coûteuse et plus efficace pour la protection des animaux contre les maladies. Il est donc important que les vaccins qui sont administrés aux animaux pour le contrôle des maladies soient de très bonne qualité.

4. Le concept de contrôle indépendant de la qualité des vaccins vétérinaires utilisés en Afrique pour la prévention et le contrôle des maladies animales a été lancé au début des années 80, comme préalable au financement de la Campagne panafricaine contre la Peste bovine (PARC) par l'Union européenne (UE). L'audit conduit par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en 1983 sur la qualité des vaccins produits en Afrique pour lutter contre la peste bovine a révélé des déficits importants en terme de qualité: 20% seulement des vaccins produits par les laboratoires africains étaient de bonne qualité.

5. A la suite de cette enquête, une recommandation a été faite lors de la réunion consultative d'experts organisée par la FAO à Rome, en octobre 1984 exhortant tous les laboratoires produisant des vaccins à adhérer à la mise en place d'un système international et indépendant de contrôle de la qualité des vaccins. En 1986, la FAO, à travers ses programmes de coopération technique, a mis en place deux Centres régionaux de contrôle de la qualité des vaccins à Debre-Zeit (Éthiopie), pour l'Afrique de l'Est, et à Dakar (Sénégal), pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, avec pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité des vaccins produits et utilisés pour lutter contre la peste bovine en Afrique. Cette initiative a été suivie, de 1988 à 1993, par une autre, financièrement soutenue par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), qui a

débouché sur la fusion des deux centres en une seule structure qui est devenue le Centre panafricain des Vaccins vétérinaires (PANVAC) pour refléter sa nature panafricaine.

6. En reconnaissance du rôle majeur qu'il a joué dans la certification de la qualité des vaccins en soutien au PARC, le PANVAC a été élevé au statut d'Agence spécialisée de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) par le Conseil des Ministres de l'OUA, lors de sa 67^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, du 23 au 27 février 1998. Les activités du PANVAC comme Centre régional de l'UA, avec siège à Debre-Zeit (Éthiopie), ont été officiellement lancées en 2004. Le mandat confié au nouveau Centre, dorénavant dénommé Centre panafricain des Vaccins vétérinaires de l'Union africaine (UA-PANVAC), a été élargi au contrôle de qualité de tous les vaccins vétérinaires, ainsi qu'à la production des tests pour le diagnostic et la surveillance des maladies animales.

7. Dans le prolongement du rôle majeur qu'il a joué dans le succès du programme d'éradication de la peste bovine en Afrique, le mandat assigné au PANVAC a été revu comme suit:

- (i) le contrôle international et indépendant de la qualité des vaccins vétérinaires produits en Afrique ou importés pour le contrôle des maladies animales;
- (ii) la production et la distribution de réactifs biologiques pour le diagnostic et la surveillance des maladies animales;
- (iii) la standardisation et l'harmonisation de la production de vaccins vétérinaires, ainsi que des techniques pour le contrôle de qualité de ces vaccins en Afrique;
- (iv) le transfert de technologies appropriées pour la production de vaccins en Afrique; et
- (v) la formation de personnels de laboratoire, ainsi que la fourniture d'une assistance technique aux laboratoires vétérinaires de contrôle de qualité des vaccins.

8. Dans le cadre du mandat ci-dessus indiqué, deux activités majeures sont actuellement menées par le PANVAC, en vue de fournir des outils appropriés aux États membres de l'UA pour une surveillance, un contrôle et une prévention renforcés des maladies animales:

- (i) le contrôle indépendant de la qualité de tous les vaccins vétérinaires produits et importés pour utilisation en Afrique; et
- (ii) la production et la distribution de réactifs essentiels pour le diagnostic et la surveillance des maladies animales.

9. Le PANVAC s'est également vu confier les tâches spécifiques suivantes:

- (i) assurer que l'Afrique reste exempte de la peste bovine, par la séquestration de tout matériel contenant le virus de la peste bovine issu des laboratoires africains, et le maintien d'un stock de vaccins d'urgence en cas de résurgence de la peste bovine; et
- (ii) harmoniser l'enregistrement des vaccins vétérinaires sur le continent.

III. RÉALISATIONS MAJEURES DU PANVAC

Promotion de l'utilisation de vaccins de bonne qualité en Afrique pour le contrôle et la prévention des maladies animales

10. Dans ses phases antérieures, le principal objectif du PANVAC a été de promouvoir l'amélioration de la qualité des vaccins vétérinaires, en vue d'uniformiser les standards de production et de contrôle de qualité des vaccins vétérinaires essentiels.

11. Les réalisations du PANVAC dans le programme pour le contrôle et l'éradication de la peste bovine en Afrique ont été reconnues et appréciées par diverses équipes d'évaluation de consultants, les laboratoires bénéficiaires et les Gouvernements. Le rapport d'évaluation des projets PARC et PACE a souligné que : "Le succès de la Campagne panafricaine contre la Peste bovine (PARC) et du Programme panafricain de Lutte contre les Epizooties (PACE) a démontré clairement que ce n'est pas le nombre de véhicules, de seringues, de personnels formés et des matériaux qui n'aurait pas éliminé la peste bovine si les lots de vaccins utilisés étaient de mauvaise qualité. En effet, le contrôle indépendant de qualité des vaccins assuré par le PANVAC a joué un rôle majeur dans ce succès, et a conduit parallèlement à l'amélioration durable de la qualité des vaccins produits en Afrique contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine".

12. L'impact des activités du PANVAC pour une qualité accrue des vaccins peut aussi se mesurer par:

- (i) le nombre de doses de vaccins annuellement testé, qui est estimé à plus d'un milliard (1 000 000 000) pour la protection d'un nombre équivalent d'animaux (de toutes espèces) en Afrique. L'on estime qu'environ 90% de la viande consommée en Afrique provient d'animaux traités avec des vaccins certifiés par l'UA-PANVAC; et
- (ii) la qualité des vaccins, qui est passée d'environ 20% dans les années 1980 à environ 90% aujourd'hui.

13. Reconnaissant l'excellence du travail accompli par le PANVAC dans la certification des vaccins vétérinaires, le Centre a été désigné comme Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) et Centre de Référence pour le contrôle de la Qualité des Vaccins de la FAO.

Renforcement des capacités des laboratoires africains

14. Le PANVAC a contribué à former de plus de 1000 vétérinaires et techniciens venant de laboratoires nationaux. Le Centre fournit régulièrement une assistance technique aux différents laboratoires de production de vaccins et de diagnostic des maladies animales.

15. L'expertise du personnel du PANVAC est également mise à la disposition des États membre de l'UA pour le diagnostic et la surveillance des maladies animales. Le PANVAC a récemment apporté un soutien à deux États membres, à savoir le Liberia et le Burundi, pour le diagnostic de la peste des petits ruminants, une maladie qui a décimé plus de 4 000 animaux (moutons et chèvres) dans chacun de ces deux pays.

Assurer que l'Afrique reste indemne de la peste bovine

16. A la suite des recommandations formulées lors de la 8^{ème} Conférence des Ministres en charge des Ressources animales en Afrique tenue à Entebbe (Ouganda), en 2011, il a été demandé à tous les États membres de détruire les souches de virus de la peste bovine stockées dans leurs laboratoires et de remettre le matériel jugé nécessaire au PANVAC pour séquestration. Le PANVAC a acquis un laboratoire de biosécurité de niveau 3 (BSL3), inauguré en 2011.

17. Une inspection des installations du PANVAC a été réalisée en 2015 par le Comité d'experts internationaux mandatés par l'OIE et la FAO. Sur la base de leurs recommandations, le PANVAC a été désigné comme l'un des quatre Centres de stockage de matériels de la peste bovine dans le monde (les trois autres centres se trouvent au Japon, aux États-Unis d'Amérique et en Grande-Bretagne). Le PANVAC est le seul Centre au monde à détenir, dans le même établissement, les virus sauvages et les souches mères pour la production du vaccin contre la peste bovine.

18. Le PANVAC a également mis en place une Banque continentale de vaccins pour faire face aux situations d'urgence en cas de résurgence de la peste bovine. Cette installation a une capacité de 15 millions de doses de vaccin. J'ai officiellement inauguré cette Banque, le 31 janvier 2018, en présence de la Commissaire en charge de l'Economie rurale et de l'Agriculture, de la Ministre déléguée de l'Éthiopie en charge de l'Élevage et des Pêches, de membres du corps diplomatiques, de représentants de laboratoires africains de production de vaccins, de Directeurs de Services vétérinaires, ainsi que du chef du Bureau de Liaison de la FAO auprès de l'UA. J'ai saisi l'occasion pour dévoiler le Mémorial dédié à l'éradication de la peste bovine.

Développement et production des réactifs de diagnostic

19. Un document-cadre a été élaboré, avec la participation des États membres de l'UA, pour la production et la distribution de réactifs de diagnostic destinés à la surveillance des maladies animales en Afrique. Conformément à ce document, le PANVAC a entamé la production de réactifs biologiques et de tests de diagnostic pour distribution aux États membres, à savoir :

- (i) des tests pour le diagnostic de la peste des petits ruminants, une maladie très dévastatrice pour les moutons et les chèvres. Ces tests ont été validés selon les normes internationales et contribuent à réduire, de l'ordre de 75%, le coût du diagnostic et de surveillance de cette maladie dans les États membres; et
- (ii) d'autres tests de diagnostic pour soutenir la surveillance et le contrôle d'autres maladies affectant les chèvres et les moutons.

Certification du système de gestion de la qualité (ISO 9001: 2015) du PANVAC

20. Le PANVAC a mis en place avec succès un système de gestion de la qualité selon la norme internationale ISO 9001: 2015, qui a été certifiée par un organisme allemand d'audit et de certification de qualité (DQS), basé en Éthiopie. Cette certification permet au PANVAC d'améliorer de façon continue la qualité des services délivrés pour le contrôle de qualité des vaccins et la production des tests de diagnostic.

III. DÉFIS MAJEURS

21. S'il est vrai que des acquis importants ont été obtenus, le PANVAC n'en fait pas moins face à nombre de défis. Il importe de les relever avec urgence.

Personnel technique insuffisant

22. Le PANVAC opère actuellement avec 5 personnels techniques permanents et 5 personnels techniques temporaires recrutés grâce au soutien de partenaires. En raison du volume de ses activités, il est nécessaire de recruter au moins 10 autres personnels techniques.

Amélioration des infrastructures

23. Les installations actuelles du PANVAC ont besoin d'être améliorées en matière de biosécurité/bio-sûreté. Il est nécessaire de mettre en place de nouvelles infrastructures adhérant aux standards internationaux. Leur coût total s'élève à environ 10 millions de dollars américains.

Augmentation des stocks de la Banque continentale de vaccins

24. Le stock actuel de la Banque de vaccins d'urgence contre la peste bovine est de 1,5 million de doses. Des ressources doivent être mobilisées pour porter ce stock à 10 millions de doses pour répondre aux besoins au niveau du continent.

IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

25. L'élevage joue un rôle crucial dans le développement de l'Afrique et le bien-être de ses populations. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'engagement de la Commission à intensifier ses efforts de lutte contre les maladies animales sur le continent. Je félicite le PANVAC, ainsi que le Bureau interafricain des Ressources animales (BIRA), qui est basé à Nairobi, pour leurs contributions.

26. Nous pouvons être légitimement fiers des réalisations du PANVAC dans l'accomplissement de son mandat consistant à assurer un contrôle international indépendant de la qualité de tous les vaccins vétérinaires produits ou importés en Afrique. Le PANVAC est l'un des quatre Centres au monde autorisés, par la FAO et l'OIE, à détenir le matériel contenant le virus de la peste bovine. C'est le seul Centre au monde autorisé à détenir, dans le même établissement, la souche sauvage et les souches vaccinales de la peste bovine. L'on estime que 90% de la viande consommée en Afrique provient d'animaux traités avec des vaccins certifiés par le PANVAC. J'ai pu constater de moi-même le travail exceptionnel qu'accomplit le PANVAC lors de ma visite à son siège pour l'inauguration de la Banque continentale de vaccins vétérinaires et le dévoilement du Mémorial érigé pour marquer l'éradication de la peste bovine en Afrique. Tirant les leçons de l'expérience du PANVAC, la FAO et des pays asiatiques envisagent d'établir un Centre similaire pour le contrôle de vaccins en appui à leur programme de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants.

27. Aucun effort ne doit être ménagé pour doter le PANVAC des ressources nécessaires à la mise en œuvre de son mandat. Parallèlement aux efforts visant à mobiliser une assistance additionnelle auprès des partenaires, il est essentiel que les États membres contribuent aussi, de toutes les manières possibles, aux efforts menés par le PANVAC.

28. J'exprime ma gratitude au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour son soutien indéfectible au PANVAC et la collaboration étroite développée avec l'Institut vétérinaire national de l'Éthiopie. Je félicite également les partenaires internationaux qui apportent un soutien au PANVAC, en particulier la FAO, l'OIE, la Fondation Gates, l'Agence des États-Unis pour le Développement international (USAID) et l'Alliance mondiale pour la Médecine vétérinaire (GALVmed), ainsi que l'Espagne, la France et le Japon.